

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_019

~~~~~

## SEANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2024

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

**ABSENTE EXCUSEE :** *RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Adrien a été élu secrétaire.

|                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a passé en 2017 avec La Poste une convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale. Cette convention est arrivée à échéance en décembre 2023.

La Poste propose de renouveler ce partenariat sur la base d'une nouvelle convention.

Pour rappel, l'agence postale est actuellement ouverte 5h/semaine, le mercredi et le samedi de 9h30 à 12h. La convention proposée prévoit que l'amplitude horaire minimum d'ouverture doit être de 12h/semaine.

La durée de la convention est librement fixée pour une durée comprise entre 1 et 9 ans.

En contrepartie des prestations fournies par la LPAC La Poste s'engage à verser à la commune une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle (au 01/01/24 : 1 185 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler la convention de partenariat avec La Poste pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale
- **DECIDE** de fixer l'amplitude horaire d'ouverture à 12h/semaine suivant les horaires ci-après :
  - ☞ Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
  - ☞ Mercredi de 8h30 à 12h
  - ☞ Samedi de 9h30 à 12h

L'agence communale sera fermée durant les périodes de congés de l'agent en charge de l'accueil.

- **DECIDE** de conclure la convention pour une durée de neuf ans à compter de sa signature
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la-dite convention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Adrien MOTTIEZ

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*